



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux janvier à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Nailloux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Lison GLEYES, Maire de Nailloux.

Date de la convocation : 16 janvier 2026

Étaient présents 19 : AIGOUY Jean, ARPAILLANGE Michel, BALONAS Mélanie, BONNEFONT Laurent, CABANER Charlotte, DAHÉRON Émilien, DELMAS Christian, DELRIEU Luc, GERBER BENOI Marion, GLEYES Lison, LEBRUN Guillaume, LEVRAT Anne, MARTY Pierre, MÉTIFEU Marc, NAUTRE Éva, OBIS Éliane, RIOLLET Pierre, SELLENET Pierre, ZARAGOZA Antoine.

Étaient excusés 5 : ALVES DA SILVA Daniel, CAMPOS Julie, CHAYNES Marie-Thérèse, MESTRES Carine, THÉNAULT Sylvain.

Était absente : BAUR Daniel, JÉRÔME Marie-Noëlle, VIVIER Aurélie.

Pouvoirs 5 : ALVES DA SILVA Daniel pouvoir à DELMAS Christian, CAMPOS Julie pouvoir à LEBRUN Guillaume, CHAYNES Marie-Thérèse pouvoir à ZARAGOZA Antoine, MESTRES Carine pouvoir à MARTY Pierre, THÉNAULT Sylvain pouvoir à GERBER BENOI Marion.

Secrétaire de séance : Antoine ZARAGOZA

CREATION D'UNE REGIE MIXTE POUR L'ESPACE DE VIE SOCIALE

Madame NAUTRE rappelle à l'assemblée l'ouverture de l'espace de convivialité au mois de juillet 2023 intitulé Espace de Vie Sociale, le trait d'union.

Cet espace d'accueil pour les administrés propose de la petite restauration ainsi que des boissons. Il proposera également des activités (ateliers, animations...) payantes.

Afin que l'espace de convivialité puisse encaisser des recettes et faire des dépenses en autonomie, il est nécessaire de créer une régie mixte.

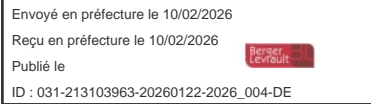
Madame NAUTRE présente l'acte constitutif de la régie mixte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Sens des votes : nombre + procurations		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	0	0

- D'approuver l'acte constitutif de la régie mixte
- De donner mandat à madame la Maire pour signer toutes les pièces utiles à cette affaire

Délib. n° : 2026-004



7.1 Décisions budgétaires

Ampliation de la présente sera affichée à la mairie de Nailloux et transmise à monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré à Nailloux, les jour, mois et an que susdits.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
transmission
en Préfecture le :
de l'affichage le :

Lison GLEYES,
Maire



Antoine Zaragoza
Secrétaire de séance,

